POLYVALENTE DE BLACK LAKE

CODE DE VIE 2026-27

À la Polyvalente de Black Lake **PRENDRE SOIN, S'ENGAGER et COLLABORER** sont des actions mises de l'avant par l'ensemble de l'équipe-école. Par nos actions, nous amenons l'élève à adopter aussi ces comportements afin de bien le préparer à sa vie adulte. Tout au long de son parcours à la PBL, il pourra bénéficier :

- D'une vie stimulante à l'école (secondaire en spectacle, sports, comités, etc.) ;
- Des services adaptés aux élèves (conseillère en orientation, agent de réadaptation, éducatrice en prévention des dépendances, infirmière, enseignantes-ressources, psychologue, travailleuse sociale et TES) ;
- De différents niveaux d'anglais (concentration, enrichi, ELA) ;
- Du programme iPad ;
- De la concentration soccer.

Comme chacun est unique et a son propre potentiel à développer, l'équipe-école privilégie un encadrement personnalisé. Dans les prochaines pages, vous retrouverez les renseignements suivants :

- Les informations générales;
- Les règles de conduite;
- Les procédures;
- Le guide d'utilisation du transport scolaire;
- Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire!

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. LE PERSONNEL

Parmi les différentes personnes travaillant dans l'école, voici celles dont vous êtes susceptibles de côtoyer.

1.1. PERSONNEL DE DIRECTION

	Local	Poste
Directeur	107 B	3323
Directrice adjointe	107 C	3322

1.2. PERSONNEL ENSEIGNANT

Les enseignants vous seront présentés lors de l'accueil. Votre horaire vous précisera les noms de ceux qui vous enseigneront.

1.3. PERSONNEL PROFESSIONNEL, SOUTIEN ET SERVICES

	Local	Poste
Réception	100	3301
Conseiller en rééducation	227	3302
Bibliothèque	104	3320
Conseillère en orientation	113	3325
Éducatrice prévention des dépendances	223	3315
Psychologue	224	3312
Secrétaire	108	3324
Service santé (infirmière)	229	3333
Service travailleuse sociale	-----	-----
Surveillantes d'élèves	RC-19	3313
Techniciennes en éducation spécialisée	213 et 228	3311 et 3439
Technicienne en loisir	RC-13D	3329

2. HEURES DES COURS

Période	Cloche	Début	Fin
Première période	8 h 30	8 h 35	9 h 50
Pause d'avant-midi		9 h 50	10 h 05
Deuxième période	10 h 00	10 h 05	11 h 20
Diner		11 h 20	12 h 05
Consolidation		12 h 05	12 h 35
Troisième période	12 h 35	12 h 40	13 h 55
Pause d'après-midi		13 h 55	14 h 10
Quatrième période	14 h 05	14 h 10	15 h 25

3. LA VIE À L'ÉCOLE

3.1. LE CONSEIL ÉTUDIANT

- Le conseil est formé d'étudiants qui s'occupent d'organiser des activités scolaires pour tous les étudiants de l'école et assurer une vie étudiante active ;
- Il représente l'opinion des étudiants auprès de la direction de l'école. Il est supervisé par la technicienne en loisirs de PBL ;
- Il exerce un leadership afin d'assurer une excellente qualité de vie étudiante.

3.2. TERRAIN DE L'ÉCOLE

Le territoire de l'école s'étend du stationnement de l'école jusqu'au terrain de l'aréna et le troisième talus en haut du terrain de soccer.

3.3. LA CAFÉTÉRIA

Un service de cafétéria est offert les jours de classe. Le prix des repas ainsi que le menu sont affichés à l'entrée.

*** À noter que les arachides et dérivés n'apparaissent pas dans les menus.**

3.4. LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est un service accessible à tous les élèves, et ce, à tous les matins et les midis. Nous voulons ainsi répondre à vos besoins de lecture, recherche ou travail personnel. Elle est aussi une partenaire de la ville.

3.5. CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Les fonds générés par les campagnes de financement, portés au crédit d'un élève, peuvent être utilisés uniquement pour permettre à un élève de participer à des activités parascolaires ou extrascolaires, organisées par l'école.

Au départ de l'élève de la Polyvalente de Black Lake, les crédits non utilisés peuvent, à la demande de l'élève, être transférés à un membre de sa famille immédiate (frère ou sœur) ou dans un autre établissement secondaire du Centre de services scolaire des Appalaches.

4. ASSURANCES

4.1. ACCIDENTS

Il est important de savoir que le CSSA ne contracte aucune assurance contre les accidents corporels pour ses élèves jeunes ou adultes.

Le CSSA possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents engageant la responsabilité du CSSA du fait de son personnel, de ses biens ou de ses activités. En conséquence, la majorité des accidents fortuits survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police.

Il revient donc à chaque famille de contracter elle-même une assurance si elle veut que son enfant soit couvert contre les accidents corporels.

4.2. URGENCE

Lorsqu'il y a nécessité et urgence (maladie ou accident), certaines personnes de l'école (secouristes, direction, surveillantes, infirmières) sont autorisées à demander une ambulance ou un taxi. Dans une telle situation, les frais sont alors imputés aux parents. (Réf. : Politique de premiers secours et premiers soins du CSSA).

Pour toute réclamation des parents, une demande écrite doit être produite au CSSA qui fait suivre le tout à sa compagnie d'assurance.

4.3. VOL

Le CSSA s'assure que des services de surveillance sont dispensés à chaque école de sa juridiction durant les heures normales de classe. En ce sens, comme partout ailleurs dans les endroits publics, le CSSA se dégage de toute responsabilité relative au vol, la perte ou le bris d'effets personnels. Il est recommandé à chaque élève de s'assurer de la garde de ses effets. Toute plainte à cet égard doit être transmise à la direction de l'école ou à son tenant lieu.

5. SOLLICITATION FINANCIÈRE

Toute sollicitation par les élèves aux fins de ramasser des fonds doit être préalablement autorisée par la direction.

6. DIVERS

6.1. AFFICHAGE

Tout genre d'affichage doit être approuvé et signé par la direction de l'école.

6.2. OBJETS PERDUS

Tout objet trouvé devra être rapporté immédiatement au surveillant d'élèves. C'est une question d'**honnêteté** et de **franchise**.

6.3. TEMPÊTES

Cette décision revient au CSSA. Un communiqué sera émis à la radio locale et aux médias provinciaux.

6.4. NOURRITURE

- En classe, seule une bouteille d'eau est autorisée ;
- Toute nourriture doit être consommée dans les zones prévues à cet effet ;
- Les boissons énergisantes sont interdites ;
- La livraison de nourriture en provenance d'un établissement de restauration sont interdites à l'école et sur les terrains de l'école, durant les jours de classe, soit de 8 h à 16 h, à moins d'une autorisation de la direction.

RÈGLES DE CONDUITE

Tous les élèves et le personnel ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement, bref un environnement respectueux, sain, sécuritaire, accueillant et bienveillant. Il est du devoir de tous les élèves de **faire preuve de civisme** en tout temps, de respecter l'autorité et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

RÈGLES	RAISONS
J'effectue le travail demandé. Je suis **assidu** et **ponctuel** en classe, notamment en **respectant** les **horaires** et les **échéanciers** applicables.	✓ Pour me responsabiliser ; ✓ Pour favoriser ma réussite scolaire ; ✓ Pour me préparer à ma vie future.
J'agis et je communique de **manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école en tout temps, quel que soit le moyen utilisé.** Entre autres, je respecte la réputation et la vie privée des autres élèves et des membres du personnel.	✓ Pour le respect de soi et des autres ; ✓ Pour le bien-être de chacun ; ✓ Pour un milieu de vie agréable.
Je prends soin du matériel, des équipements et des lieux.	✓ Pour conserver un milieu de vie agréable et préserver la durabilité du matériel ; ✓ Pour avoir accès à du matériel de qualité et en bon état ; ✓ Pour conserver des lieux stimulants et sécuritaires.
Je respecte l'autorité du personnel de l'école ainsi que **les règles de fonctionnement de l'école,** notamment de celles de la **classe.** **J'utilise le vouvoiement envers l'adulte et MONSIEUR / MADAME.**	✓ Pour la bienséance ; ✓ Pour le respect de l'autorité ; ✓ Pour faire un lien avec sa vie d'adulte.
J'agis de façon respectueuse afin que mon école soit exempte de violence et d'intimidation (protocole). Je contribue à l'établissement d'un milieu sain, sécuritaire et exempt de toute forme de manifestation de haine ou de discrimination, motivée notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou de genre, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique, l'âge, l'origine ethnique ou nationale et la condition sociale. Je participe aux activités de l'école concernant le civisme.	✓ Pour se sentir en sécurité ; ✓ Pour respecter le droit à la différence.
Je respecte le code vestimentaire. **Je porte des vêtements et des souliers convenables et conformes à un milieu de vie scolaire :** - Les sous-vêtements et les parties intimes (poitrine, entrejambe et fesses) doivent être couverts entièrement et non visibles ; - Les hauts de types « bralette » et tubes, les soutiens-gorges de sport sont interdits, de même que les shorts de style cuissards (qui couvrent seulement la fesse) ; - Les encolures de type bateau (épaules dégagées) et les encolures attachées au cou ne sont pas permises ; - Les vêtements à connotation explicite faisant la promotion de la violence, de la drogue, du sexe ou de l'alcool sont interdits. Je laisse mon couvre-chef (chapeau, casquette, foulard, capuchon, etc.), mes vêtements d'extérieur et mon sac à dos dans la zone des casiers. Au First Avenue, même s'il y a des casiers, le port de ces vêtements n'est pas permis non plus.	✓ Pour le respect de soi et des autres ; ✓ Pour éviter les malaises ; ✓ Pour une question de fierté et de décence ; ✓ Pour favoriser une image corporelle positive; ✓ Pour apprendre à faire de bons choix de vêtements et de souliers en fonction du milieu de vie.

J'utilise les appareils de communication de façon appropriée et sécuritaire en respectant le règlement ministériel en vigueur depuis septembre 2025.

Définition : a**ppareil mobile personnel**
Cette expression vise notamment tout appareil pouvant communiquer avec ou accéder à Internet, tel qu'un téléphone intelligent, une tablette, une montre intelligente, etc.

Article
Il est interdit d'utiliser un cellulaire, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel sur les terrains et dans les bâtiments de l'école ainsi qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires (ce qui inclut les sorties sur le temps de classe), et ce, du début jusqu'à la fin du jour de classe, sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;
- l'état de santé d'un élève ou pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou de toute autre situation d'urgence ;
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Les IPads et les écouteurs sont utilisés à des fins pédagogiques et lorsque l'enseignant en donne la possibilité. En tout temps, l'enseignant peut confisquer l'appareil si l'usage que l'élève en fait n'est pas approprié. L'élève doit respecter les stratégies mises en place pour assurer une bonne utilisation en classe (JAMF).

- ✓ Pour la sécurité et le respect de la vie privée. Il n'est pas permis de photographier ni d'enregistrer quelqu'un sans son consentement ;
- ✓ Pour éviter l'intimidation et l'atteinte à la réputation ;
- ✓ Pour me concentrer à la tâche éducative ;
- ✓ Pour éviter la tricherie.

MODALITÉS D'APPLICATION

En cas de non-respect d'une règle de conduite, la direction se réserve le droit d'appliquer l'une des sanctions et/ou d'imposer des gestes réparateurs décrits ci-dessous, et ce, en fonction de la nature, de la fréquence, de la gravité et de la récurrence des manquements selon une approche graduelle, comme :

- Avertissement ;
- Confiscation de l'appareil électronique ;
- Avis aux parents ;
- Excuses / contrat / réflexion écrite / gestes réparateurs ;
- Possibilité de réparation ou remplacement d'un appareil ;
- Travaux communautaires ;
- Retenue sur l'heure du midi / après l'école / journée pédagogique ;
- Suspension interne ou externe ;
- Retrait d'un programme ;
- Expulsion.

L'école n'est pas responsable du vol ou de la perte des appareils électroniques.

*Les appareils technologiques sont confisqués et remis à la direction, si besoin. Le parent pourrait devoir venir le chercher si l'événement est récurrent.

CODE VESTIMENTAIRE

À PBL, le code vestimentaire* se veut inclusif et moderne afin que chacun soit fier de porter ses vêtements en tout respect de soi et des autres.

Deux mots à retenir: ton vêtement doit être convenable et conforme à un milieu de vie scolaire.

Exemples conformes	Exemples non-conformes

Exemples conformes	Exemples non-conformes

***Élaboré avec l'aide du conseil d'élèves 22-23, 23-24 et 25-26.**

PROCÉDURE
SANTÉ, SÉCURITÉ ET PROTECTION

1.1 SÉCURITÉ

Les visiteurs doivent obligatoirement signaler leur présence au secrétariat de l'école.

Si vous voulez rencontrer un membre du personnel, veuillez prendre rendez-vous avec la personne que vous souhaitez rencontrer en communiquant avec la réceptionniste au 418 423-4291, poste 3301. Elle verra à ce que le message soit transmis à la personne concernée.

1.2. SÉCURITÉ-ALARME

L'école est munie d'un système d'alarme. En cas d'événements de force majeure, la sonnerie se fait entendre. **À ce moment, tous doivent quitter les lieux et évacuer la bâtisse par la sortie la plus proche**.

1.3 SITUATIONS D'URGENCE

Pour toute situation d'urgence pouvant mettre en danger la vie d'un élève, **aviser le plus rapidement possible tout membre du personnel ou du transport scolaire. Il y aura application du plan de mesures d'urgence.**

1.4. ABSENCE / RETARD

Nous désirons rappeler qu'il est du rôle des parents de s'assurer que leur enfant soit présent à l'école à tous ses cours.

Toute absence à un cours doit être motivée par les parents en appelant à l'école **dans un délai de 24 heures.** Une boite vocale est en opération en tout temps au 418 423-4291, poste 3350. **Seuls les motifs jugés valables par la direction seront considérés. En tout temps, un élève absent et motivé par le parent ne doit pas se trouver sur le terrain de l'école ni se trouver à la vue du personnel et des autres élèves de l'école comme il est sous la responsabilité du parent.**

Toute absence ou tout retard non motivé sera inscrit au dossier de l'élève. L'élève qui a accumulé des absences non-motivées s'expose à des mesures disciplinaires (retenue sur l'heure du midi, après l'école ou lors d'une journée pédagogique). La direction se garde le droit de retourner un élève à la maison et d'exiger une intégration en présence des parents. De plus, il pourrait perdre le droit de se présenter aux activités (activités scolaires, sorties, voyages, bal de finissant, etc.)

Lorsqu'il est présent à l'école, l'absence ou le retard d'un élève à son cours peut être motivé par un membre du personnel ou par un parent. Tout élève qui doit quitter l'école durant une de ses périodes de cours devra se présenter à la réceptionniste pour l'en informer.

Pour les absences à long terme, les parents devront prendre entente avec l'école.

1.5. DROGUE, ALCOOL ET AUTRES SUBSTANCES ILLICITES

La possession et l'usage de drogue, alcool et autres substances illicites sont interdits à l'école, sur les terrains de l'école de même que lors de toute activité éducative. **Lorsque le personnel de l'école a des motifs raisonnables de croire qu'un élève est en possession de telles substances, il peut prendre les moyens appropriés pour effectuer les vérifications requises, ce qui peut inclure la fouille de l'élève, de son casier et de ses biens personnels, et le recours aux services policiers.**

1.6. TABAC ET SES DÉRIVÉS (CIGARETTE, CIGARE, VAPOTEUSE ET TOUS AUTRES OBJETS QUI S'Y APPARENT)

À l'intérieur de l'école, dans la cour ou sur ses terrains, l'usage est interdit à tous (24 h/24 et 7 j/7). L'élève pourra se voir attribuer une amende comme la loi le stipule et/ou une sanction. Ceux-ci doivent demeurer dans le casier de l'élève. Les objets pourraient être saisis par un membre du personnel pour une période indéterminée. Les parents devront se présenter à l'école pour récupérer l'objet.

1.7. ARMES

Il est interdit d'avoir en sa possession une arme à feu, un couteau, une arme blanche ou tout autre objet de nature à compromettre la sécurité de tout le monde. Un signalement aux policiers pourra être effectué.

1.8. CASIERS, EFFETS PERSONNELS, MATÉRIEL DIDACTIQUE ET AUTRE

Le casier est la propriété de l'école, l'élève doit :

- **Conserver celui qui lui a été assigné en début d'année ;**
- S'assurer de laisser les casiers **en bon état.**

L'élève a la responsabilité de protéger ses effets personnels et son matériel. L'école n'est pas responsable de la perte, de la destruction et du vol des objets personnels de l'élève. **Il doit donc cadenasser son casier.**

Le parent dont l'enfant est responsable de la perte ou de la détérioration de matériel devra en assumer les frais de remplacement ou de réparation. Également, la direction se réserve le droit de faire participer l'élève reconnu responsable aux réparations ou au nettoyage.

1.9. CHANGEMENT DE COURS

Aucun changement de cours ne pourra être effectué après la fin septembre de chaque année scolaire.

1.10. EXAMENS ET TRAVAUX À REMETTRE

Reprise d'un examen

Les examens et les tests sont des instruments de mesure qui ont pour but de valider le cheminement scolaire de l'élève.

L'élève absent à un examen et dont l'absence a été motivée à la responsabilité de s'entendre avec son enseignant sur les modalités de reprise. Celui-ci fixera une date de reprise à laquelle l'élève doit se présenter.

Dans le cas d'un travail à remettre, en cas de retard, l'élève pourrait devoir faire son travail à un moment imposé par l'école (midi ou après l'école).

Examens et tests

Tout élève **responsable de plagiat** est susceptible de devoir recommencer son travail, de faire une reprise d'examen ou pourrait se voir attribuer la note « 0 ».

Pour les examens de fin d'année, une preuve justifiant la raison de l'absence est demandée par l'école. Un moment de reprise, au choix de l'école, sera offert à l'élève si la raison est majeure et recevable.

Règlement du MÉQ

L'élève absent à une épreuve ministérielle doit produire un certificat médical en cas de maladie ou un certificat de décès dans le cas de mortalité d'un proche (père, mère, frère, sœur). Cette preuve motivant son absence doit être produite au maximum le lendemain de l'épreuve.

GUIDE D'UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le code de vie de l'école s'applique au transport scolaire

Avant l'arrivé de l'autobus

- Se présenter au point d'arrêt cinq minutes avant l'arrivée de l'autobus ;
- Respecter les propriétés privées ;
- Se trouver dans un endroit sécuritaire (trottoir, entrée de cour, etc.) sans se bousculer ;
- Attendre à une distance minimale de trois mètres que l'autobus soit arrêté et que ses feux intermittents soient allumés avant d'y monter ;
- Traverser la rue au signal du conducteur ;
- Suivre les directives de ses parents si l'autobus accuse un retard significatif.

Aux points de transfert

- Respecter les règles de conduite et de sécurité de l'école de l'endroit du transfert ;
- Respecter l'autorité de tout intervenant sur les lieux du transfert.

Lors de la montée dans l'autobus

- Se placer en file ;
- Laisser d'abord monter les plus petits et les aider au besoin ;
- Monter sans se pousser ;
- Marcher.

À bord de l'autobus

- Respecter le conducteur qui a l'autorité afin d'assurer le bien-être et la sécurité des usagers ;
- Laisser libres les banquettes avant de l'autobus pour les élèves de la maternelle ou du primaire, selon le cas ;
- Se rendre à un siège sans délai et y demeurer assis jusqu'à destination ;
- Voir à ne pas obstruer l'allée centrale ;
- Adopter un comportement social convenable ;
- Parler discrètement et s'abstenir de diffuser de la musique ;
- S'abstenir de fumer, de manger, de boire ou de jeter des rebuts à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus ;
- Se garder d'ouvrir les fenêtres ou la porte de secours sans la permission du conducteur et de toucher à quelques mécanismes ou équipements que ce soit de l'autobus ;
- Utiliser la porte de secours en cas d'urgence seulement ;
- S'abstenir de sortir la tête ou les bras par les fenêtres.

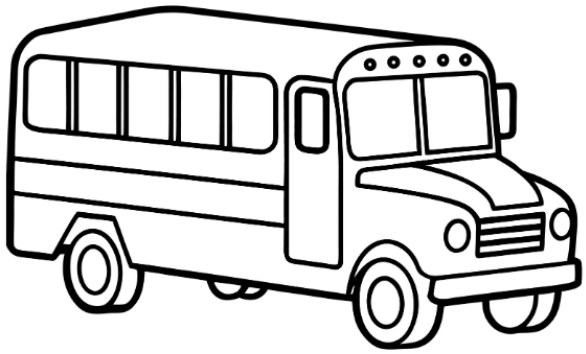

À la descente de l'autobus

- Se lever de son siège seulement lorsque l'autobus est immobilisé ;
- Descendre de l'autobus l'un après l'autre sans se bousculer, en commençant par les élèves qui occupent les banquettes avant.

Quand il circule à côté de l'autobus

- Se tenir à distance, attendre que l'autobus soit reparti et marcher le long de la route.

Quand il circule devant l'autobus

- S'assurer que les feux intermittents sont en marche ;
- Se tenir à une distance de 5 mètres (10 pas) en avant de l'autobus pour bien voir le conducteur.

À la fin des cours

- Se diriger sans délai et calmement vers l'embarcadère de l'école ;
- Quitter l'embarcadère seulement lorsque l'autobus est immobilisé ;
- Prévenir la direction d'école qui prendra les dispositions nécessaires si l'autobus ne s'est pas présenté.

Mesures disciplinaires

- Selon la gravité de l'offense, l'élève peut se faire imposer les mesures disciplinaires suivantes : réprimande, avis aux parents, suspension, expulsion.

Document à l'intention des parents

PLAN DE LUTTE pour prévenir l'intimidation et la violence et créer un climat scolaire sain, sécuritaire, inclusif et bienveillant

DÉFINITIONS

Conflit
Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.

Intimidation*
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (LIP, art.13)

Violence*
Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (LIP, art.13)

Violence à caractère sexuel
Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. *(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (RLRQ, chapitre P-22.1))*

***Note : Ces définitions sont inscrites dans la *Loi sur l'instruction publique* et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.**

À notre école

À la polyvalente de Black Lake, la violence et l'intimidation ne sont pas tolérées. Nous souhaitons que nos élèves soient engagés, inclusifs et développent un fort sentiment d'appartenance à leur école. Que ce soit à l'école ou dans les autobus scolaires, chaque élève a le droit de se sentir en sécurité. Peu importe le moyen utilisé, que la menace soit physique ou par le biais d'outil technologique, si un élève subit de la violence ou de l'intimidation, des moyens seront mis en place pour que ça cesse. Ainsi, si des actes de violence compromettant la sécurité d'une personne surviennent, les élèves sont encouragés à les déclarer et ils peuvent être confiants que ces incidents seront gérés efficacement et rapidement. À la polyvalente de Black Lake, on prend soin de nos élèves, ensemble.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école. Aussi, la très grande majorité des élèves affirment avoir de bonnes relations avec leurs enseignants et que ceux-ci les aident à réussir. En revanche, les élèves perçoivent parfois un climat d'injustice dans le traitement accordé à certains élèves (règles injustes, punitions inappropriées). La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente entre les élèves. Nous souhaitons améliorer nos stratégies d'intervention, c'est pourquoi nous avons comme premier objectif de clarifier nos trajectoires d'intervention internes afin que les rôles et les responsabilités de chacun soient mieux compris pour mieux intervenir comme équipe. Nous poursuivrons les actions du plan de lutte et nous souhaitons impliquer davantage nos élèves afin de développer leur sentiment d'appartenance à l'école.

Priorités/objectifs/moyens

Objectif 1 : Clarifier les trajectoires d'intervention ainsi que les rôles et les responsabilités de chacun.

Objectif 2 : Sensibiliser les élèves au civisme.

Objectif 3 : Favoriser le sentiment d'appartenance chez les élèves en les impliquant à un minimum de deux décisions concernant l'école.

Moyens pour signaler une situation ou formuler une plainte

Par courriel ou téléphone 418-423-4291:

Sébastien Rouleau (conseiller en rééducation) : sebastien.rouleau@csappalaches.qc.ca poste 3302

Claudine Marcoux (TES) : claudine.marcoux@csappalaches.qc.ca poste 3311

Marie-Eve Ferland (directrice adjointe) : marieeve.ferland@csappalaches.qc.ca poste 3322

Jean-Pierre Marceau (directeur) : jeanpierre.marceau@csappalaches.qc.ca poste 3323

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

Au moment où un acte est constaté

Le premier intervenant met fin à toute situation de violence ou d'intimidation et s'assure de la sécurité des acteurs. Le deuxième intervenant prend le relais pour analyser la situation et intervenir auprès des acteurs.

- Demander l'arrêt du comportement inadéquat;
- Nommer le comportement et orienter vers les comportements attendus en s'appuyant sur la position de l'école (valeurs, code de vie, etc.);
- Assurer la sécurité ou la protection de l'élève qui est victime;
- Informer les élèves impliqués qu'un suivi sera fait ;
- Compléter le rapport violence/ intimidation (disponible sur le Teams PBL) et le transmettre à la personne qui assurera le suivi de la situation.

Mesures de soutien et d'encadrement

Des mesures seront prises pour soutenir autant la victime, les témoins que l'auteur.

- Rassurer les élèves (climat de confiance et confidentialité);
- Appliquer des mesures de protection et de suivi;
- Appliquer des mesures de soutien pour aider les jeunes à développer de nouvelles habiletés;
- Impliquer les parents dans la mise en place de moyens visant à prévenir les récidives;
- Élaborer un plan d'action ou d'intervention au besoin;
- Référer aux services professionnels de l'école et du CSSA au besoin ;
- Contacter des ressources externes (MAJF, SQ) au besoin.

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

Sanctions possibles

Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation. Les interventions seront choisies en cohérence avec le code de vie de l'école.

- Geste réparateur ;
- Retrait de l'élève sous supervision (local d'accueil);
- Reprise de temps ou perte de privilège;
- Suspension interne, externe (maison);
- Rencontre de l'élève et ses parents avec la direction et l'intervenant (au besoin);
- Élaboration d'un plan de réintégration en classe ou d'un contrat de respect et de bienveillance;

Suivi à tout signalement ou plainte

La personne responsable et la direction:

- S'assurent de mettre en place les mesures de soutien et sanctions auprès des élèves concernés;
- S'assurent auprès des élèves concernés que les actes ont cessé;
- S'assurent que les mesures auprès des élèves ont été faites et ont un effet positif de soutien;
- Communiquent les informations au personnel quant à la sécurité de l'élève visé, et ce, en respectant la confidentialité;
- Communiquent avec les parents pour faire le suivi.

« Tout parent ou élève peut effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève (2022, chapitre 17). »

INSATISFACTION DU TRAITEMENT DE L'ÉVÈNEMENT

Plainte

Selon la procédure prévue au Centre de services scolaire (Voir site du CSSA)

Tu vis une situation problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?

Protecteur national de l'élève
Québec

Le Protecteur national de l'élève est là pour veiller au respect des droits des élèves et de leurs parents.

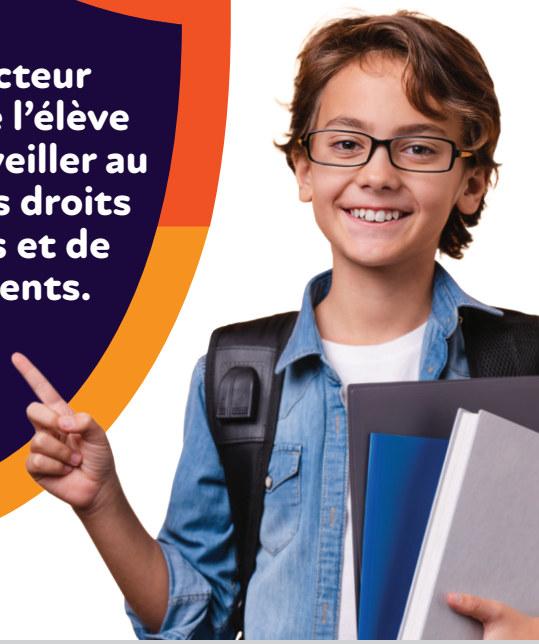

Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- **quebec.ca/droits-eleve**
- **téléphone/texto**
  1-833-420-5233
- **plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca**

COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

1. **Parles-en à la personne concernée ou à son patron**
2. **Contacte le responsable du traitement des plaintes**
3. **Communique avec ton protecteur régional de l'élève**

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.

L'ÉTUDE EN QUELQUES TRUCS

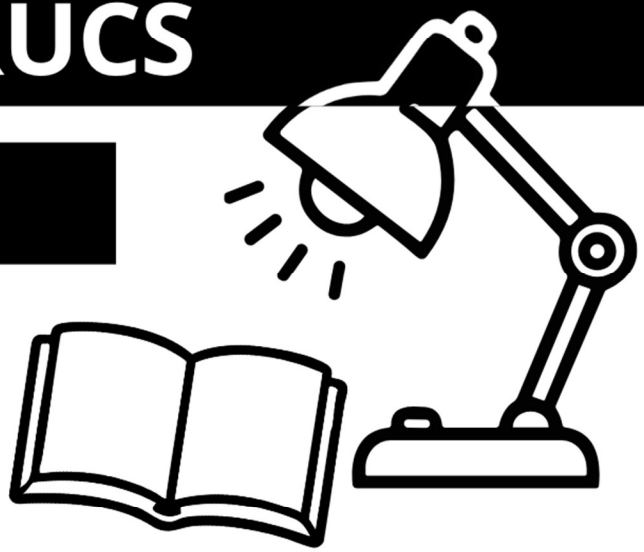

Pour un environnement physique idéal

- Installe-toi dans un endroit calme, un lieu où tu te sens bien ;
- Laisse ton téléphone dans une autre pièce ;
- Assure-toi d'avoir près de toi tous les outils nécessaires à ton travail.

Pour avoir une meilleure concentration

- Écouter de la musique en étudiant peut t'aider à te concentrer si tu fais le bon choix de musique ;
- Choisis de bons aliments pour tes repas, tes collations ;
- Bois beaucoup d'eau ;
- Fais environ 30 minutes d'exercice par jour ;
- Assure-toi d'avoir un bon sommeil, un minimum de huit heures par nuit ;
- Élimine les sources de distraction ;
- Apprends à bien contrôler ta respiration. En respirant profondément, tu oxygènes ton cerveau et c'est plus facile de te concentrer.

Quelques conseils généraux

- Sers-toi de ton agenda pour planifier tes périodes d'étude ;
- Cible tes priorités ;
- Prends-toi à l'avance ;
- Étudie tous les soirs ;
- Prends des pauses pour te récompenser après 30 minutes d'étude environ ;
- Diversifie tes façons de travailler ;
- Demande de l'aide au besoin.

Quelques exemples de statégies pour étudier

- Fais-toi un résumé ;
- Fais-toi un réseau de concepts avec l'application Inspiration, par exemple ;
- Explique la matière dans tes mots à une autre personne ou en t'enregistrant ;
- Annote brièvement chaque paragraphe de tes pages à étudier ;
- Mets de la couleur dans tes notes de cours ;
- Marche en étudiant ;
- Fais des exercices supplémentaires avec Alloprof ou Kahoot ;
- Fais-toi une banque de questions à étudier. Tu peux utiliser l'application Flashcards ;
- Utilise des trucs mnémotechniques pour retenir un concept. Par exemple, tu peux utiliser « Mon vieux tu m'as jeté sur une navette » pour retenir l'ordre des planètes du système solaire.

N'oublie pas !

- N'oublie pas qu'Alloprof peut t'aider dans toutes tes matières tout au long de l'année !

IRREGULAR VERBS							
BASE	**PAST**	**PAST PARTICIPLE**	**SENS**	**BASE**	**PAST**	**PAST PARTICIPLE**	**SENS**
Be	Was	Been	Être	Feed	Fed	Fed	Nourrir
Bear	Bore	Born	Porter	Feel	Felt	Felt	Ressentir
Beat	Beat	Beaten	Battre	Fight	Fought	Fought	Se battre
Become	Became	Become	Devenir	Find	Found	Found	Trouver
Begin	Began	Begun	Commencer	Fly	Flew	Flown	Voler
Bend	Bent	Bent	Plier	Forbid	Forbade	Forbidden	Interdire
Bet	Bet	Bet	Gager	Forget	Forgot	Forgotten	Oublier
Bite	Bit	Bitten	Mordre	Forgive	Forgave	Forgiven	Pardonner
Bleed	Bled	Bled	Saigner	Freeze	Froze	Frozen	Geler
Blow	Blew	Blown	Souffler	Get	Got	Got	Obtenir
Break	Broke	Broken	Briser	Give	Gave	Given	Donner
Bring	Brought	Brought	Apporter	Go	Went	Gone	Aller
Build	Built	Built	Construire	Grind	Ground	Ground	Moudre
Burst	Burst	Burst	Éclater	Grow	Grew	Grown	Grandir
Buy	Bought	Bought	Acheter	Hang	Hung	Hung	Accrocher
Catch	Caught	Caught	Attraper	Have	Had	Had	Avoir
Choose	Chose	Chosen	Choisir	Hear	Heard	Heard	Entendre
Come	Came	Come	Venir	Hide	Hid	Hidden	Cacher
Cost	Cost	Cost	Coûter	Hit	Hit	Hit	Frapper
Creep	Crept	Crept	Ramper	Hold	Held	Held	Tenir
Cut	Cut	Cut	Couper	Hurt	Hurt	Hurt	Blesser
* Deal	Dealt	Dealt	Négocier	Keep	Kept	Kept	Garder
Dig	Dug	Dug	Creuser	Know	Knew	Known	Connaître
Do	Did	Done	Faire	Lay	Laid	Laid	Poser
Draw	Drew	Drawn	Dessiner Tirer	Lead	Led	Led	Mener
* Dream	Dreamt	Dreamt	Rêver	Leave	Left	Left	Quitter
Drink	Drank	Drunk	Boire	Lend	Lent	Lent	Prêter
Drive	Drove	Driven	Conduire	Let	Let	Let	Laisser
Eat	Ate	Eaten	Manger	Lie	Lay	Lain	S'étendre
Fall	Fell	Fallen	Tomber	Lose	Lost	Lost	Perdre

IRREGULAR VERBS							
BASE	**PAST**	**PAST PARTICIPLE**	**SENS**	**BASE**	**PAST**	**PAST PARTICIPLE**	**SENS**
Make	Made	Made	Fabriquer	Speak	Spoke	Spoken	Parler
Mean	Meant	Meant	Signifier	Spend	Spent	Spent	Dépenser
Meet	Met	Met	Rencontrer	* Spill	Spilt	Spilt	Renverser
Pay	Paid	Paid	Payer	Spin	Spun	Spun	Tourner
Put	Put	Put	Mettre	Split	Split	Split	Diviser Fendre
Quit	Quit	Quit	Abandonner	* Spoil	Spoilt	Spoilt	Gâter
Read	Read	Read	Lire	Spread	Spread	Spread	Étendre
Ride	Rode	Ridden	Monter	Spring	Sprang	Sprung	Bondir
Ring	Rang	Rung	Sonner	Stand	Stood	Stood	Être debout
Rise	Rose	Risen	Se lever	Steal	Stole	Stolen	Voler
Run	Ran	Run	Courir	Stick	Stuck	Stuck	Coller
Say	Said	Said	Dire	Sting	Stung	Stung	Piquer
See	Saw	Seen	Voir	Strike	Struck	Struck	Frapper
Seek	Sought	Sought	Chercher	Swear	Swore	Sworn	Jurer
Sell	Sold	Sold	Vendre	Sweep	Swept	Swept	Balayer
Send	Sent	Sent	Envoyer	Swim	Swam	Swum	Nager
Set	Set	Set	Placer	Swing	Swung	Swung	Balancer
Sew	Sewed	Sewn	Coudre	Take	Took	Taken	Prendre
Shake	Shook	Shaken	Trembler	Teach	Taught	Taught	Enseigner
Shoot	Shot	Shot	Tirer	Tear	Tore	Torn	Déchirer
Show	Showed	Shown	Montrer	Tell	Told	Told	Dire Raconter
Shrink	Shrank	Shrunk	Rétrécir	Think	Thought	Thought	Penser
Shut	Shut	Shut	Fermer	Throw	Threw	Thrown	Lancer
Sing	Sang	Sung	Chanter	Understan	Understood	Understood	Comprendre
Sink	Sank	Sunk	Couler	Wake	Woke	Woken	Réveiller
Sit	Sat	Sat	S'asseoir	Wear	Wore	Worn	Porter
Sleep	Slept	Slept	Dormir	Win	Won	Won	Gagner
Slide	Slid	Slid	Glisser	Wind	Wound	Wound	Enrouler
* Smell	Smelt	Smelt	Sentir	Withdraw	Withdrew	Withdrawn	Retirer
Sow	Sowed	Sown	Semer	Write	Wrote	Written	Écrire

FONDATION

POLYVALENTE DE BLACK LAKE

Merci de soutenir votre Fondation.

Nous sommes fiers d'être partenaire dans vos projets !

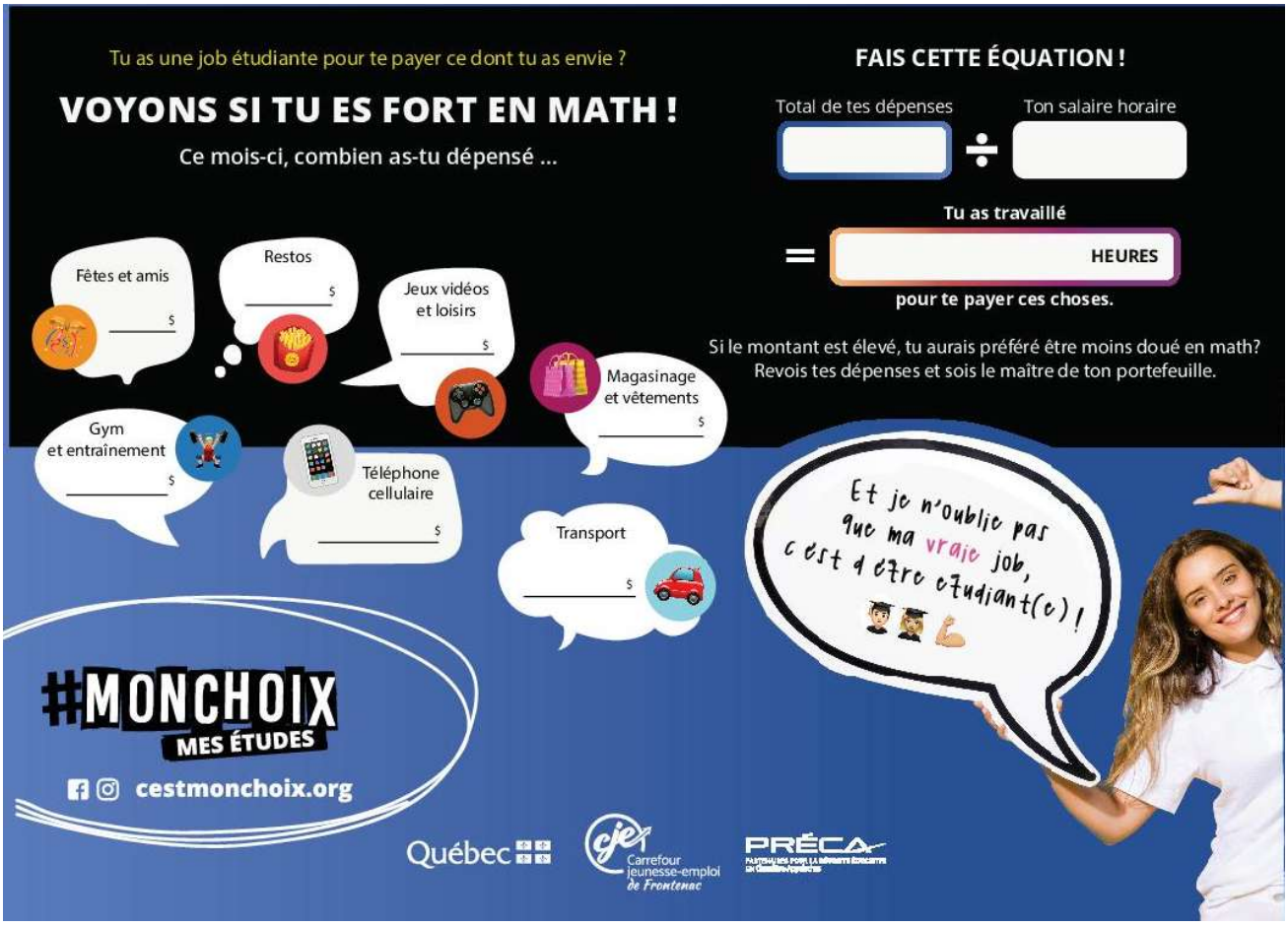

Pour une réelle urgence, appelez le 911

SERVICE AUX ADOLESCENTS
MRC DES APPALACHES

VIOLENCE PHYSIQUE ET PSYCOLOGIQUE

CAVAC : 418-388-0952
SQ : ligne fixe ; 310-4141 / cell : *4141
811 : Aide psychologique
DPJ Thetford : 418-338-0161
Centre Alter Agir : 418 335-9717
CLSC de Thetford : 418-338-3511
CLSC de Disraeli : 418-449-3513

SÉCURITÉ

Sureté du Québec (SQ) : ligne fixe ; 310-4141 / cell : *4141

DÉPLACEMENT

Coop de taxis de Thetford : 418-338-5115
Taxibus de Thetford : 418-338-7888

INFORMATION ET APPRENTISSAGE

Cégep de Thetford Mines : 418-338-3591
Centre d'éducation aux adultes : 418-338-7806
Tremplin de Thetford Mines : 418-335-2921
Centre de formation professionnelle de Black Lake (CFP) : 418-423-4291, poste 3325
Point de service Marius-Ouellet : 418-449-4173
Polyvalente de Back Lake : 418-423-4291
Polyvalente de Thetford Mines : 418-338-7832
Polyvalente de Disraeli : 418-449-3200
École Secondaire A.S. Johnson Memorial : 418-335-5366
Alloprof appel : 1-855-527-1277

AIDE ET ENTRAIDE

988 : crise suicidaire
Centre de prévention suicide : 1-866-277-3553
Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868
Tel-Jeune : 1-800-263-2266
Aneb ados : 1-800-630-0907
Ligne d'écoute Expression : 418-338-5522
Adoberge St-George : 418-313-3603
Adoberge Lévis : 418-834-3603
Interligne : 1-888-505-1010
Maison des jeunes Thetford Mines (MDJ) : 418-335-5075
MDJ de Black Lake : 418-423-2186
MDJ Lac Aylmer (Disraeli) : 418-449-5155
Gris Chaudière Appalaches : 418-903-7878
Carrefour jeunesse emplois de Frontenac (CJE) : 418-335-0802
Centre d'aide et de luttes contre les agressions à caractère sexuel Chaudière-Appalaches (CALACS) : 1-866-227-6866
La Gitée : 418-335-5551
DPJ Thetford : 418-338-0161
Centre Alter Agir : 418 335-9717
Centre local de services communautaires de Thetford Mines (CLSC) : 418-338-3511
CLSC de Disraeli : 418-449-3513
S.O.S Onde amitié : 418-338-3933
Réseau entraide des Appalaches : 418-338-6955
Mesures Alternatives Jeunesse Frontenac (MAJF) : 418-338-6636

FINANCE

Service Québec : 418-338-2500
Caisse Desjardins de la région de Thetford : 418-338-3591 / 1-888-333-3591
Centre de services Desjardins de Black Lake : 418-423-7502
Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs de Disraeli : 418-449-2652 / 1-888-449-2652
Association coopérative d'économie familial (ACEF) : 418-338-4755

DROIT

Aide juridique-Bureau de Thetford Mines : 418-338-2133
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) : 418-388-0952
Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de Chaudière-Appalaches (CAAP) : 418-387-8414
Département de Protection de la Jeunesse de Thetford (DPJ) : 418-338-0161
Droits élève : 1-833-420-5233
Centre Alter Agir : 418 335-9717

AIDE ALIMENTAIRE ET MATÉRIEL

Banque alimentaire la Vigne : 418-338-0500
Carrefour alimentaire des Appalaches : 418-3332-4743
Comptoir familial Black Lake : 418-423-7615
Comptoir familial Thetford Mines : 418-338-8835
Comptoir familial d'Adstock : 418-422-5511
Comptoir familial Disraeli : 581-209-4110

service_aux_adolescent

Permets aux autres de te suivre en balayant ton code QR

TikTok

Carrefour Jeunnese emplois
Imprimerie Desmarais
PBL 2024
Page Facebook : Service aux adolescents MRC des Appalaches
Instagram : service_aux_adolescents
Tiktok : service_aux_adolescents
Trystan Paquet